DIRECTIVES NATIONALES 2022-2023

DE LA JEC DE COTE D'IVOIRE

Biennal 2022 - 2024

Paroisse Notre Dame du Perpétuel Secours

Treichville 13 novembre 2022

PREAMBULE

Cher(e)s Frères et Sœurs,

Á l'entame de mon propos, je remercie toutes ces personnes qui depuis 1949 ont contribué à l'avancée de la Jeunesse Etudiante Catholique (JEC) en Côte d'Ivoire et particulièrement toutes celles qui ont travaillé de concert avec les membres du Bureau National de la biennal 2020 – 2022. Vous nous avez laissé, lors du Conseil National 2022 de Yamoussoukro, un héritage ; à savoir : le thème biennal 2022 - 2024 ***: « Jécistes de Côte d'Ivoire, œuvrons pour un développement humain intégral afin de répondre aux défis nouveaux de la jeunesse. »*** et le thème de l'Action Nationale 2022 – 2024 : ***« Jécistes de Côte d'Ivoire, œuvrons pour une école de qualité avec zéro violence. ».*** Puisse le Seigneur bénir tous vos efforts consentis pour le rayonnement de la JEC-CI.

Ce patrimoine que vous nous avez laissé nous jécistes de Côte d'Ivoire, l'avons traduit en objectifs. Lesquels objectifs constitueront pour nous une boussole. Ainsi, pour la biennale 2022 – 2024, notre objectif premier sera de **promouvoir « les valeurs JEC » de sorte à impacter positivement notre milieu de prédilection.**

Il s'agira d'abord de **professionnaliser la gestion du mouvement**. Pour y arriver, amis jécistes, revenons aux sources. C'est-à-dire nos documents de travail : le Plan d'action national 2022 – 2024, le manuel de procédures administratives, financières et comptables, et nos articles JEC. Nous devons les avoir et nous y référer pour une gestion efficace de nos tâches. Cette professionnalisation du mouvement passe impérativement par le respect des délais fixés et l'obligation de rendre toujours compte aux personnes qui nous ont mandatés.

Ensuite, **d'assurer la visibilité du mouvement**. Il sera question essentiellement de montrer à nos différents partenaires les actions menées par la JEC-CI dans la société en mettant l'accent sur celles menées dans les collèges, les lycées, les grandes écoles et les universités. Nous devons donc tous travailler pour renforcer la notoriété du mouvement. En d'autres termes, initier des campagnes numériques sur le thème de l'Action Nationale sur les réseaux sociaux, rendre actif notre site internet et collaborer surtout avec certains médias. Aussi invitons nous tous nos aînés à nous aider à formaliser des partenariats avec certaines organisations poursuivant le même but que la JEC.

Concernant nos membres, nous essayerons de leur **donner une formation de qualité** en contribuant au renforcement de leurs capacités tant sur le plan intellectuel que sur le plan spirituel. En d'autres termes, amis jécistes nous vous exhortons à collaborer, d'une part, avec les points focaux spiritualité, affaires sociales et formation et éducation des jécistes du Bureau National pour une meilleure prise en charge de nos adhérents. Et d'autre part, d'impliquer les aumôniers, les anciens et anciennes jécistes pour atteindre cet objectif commun.

En outre, pour ce qui est du retour de la JEC à l'école, chers frères et chères sœurs, conjuguons nos efforts pour une **présence physique et matérielle de la JEC dans notre milieu de prédilection**. Pour ce faire,

approprions-nous ce slogan « Une instance, Une Action Nationale, Une action école ». Ainsi, engageons-nous à tenir l'Action Nationale non pas pour lever la contrainte de la cérémonie d'engagement mais que cette activité réalisée soit pour nous une occasion de retourner dans cet établissement scolaire ou universitaire pour la réalisation d'une activité, l'action école, en faveur de nos camarades élèves et étudiants. Ce sont entre autres : initier des conférences sur des thématiques qui touchent la jeunesse ; initier des journées carrières, de l'orientation ; initier des salons de lecture ; initier des prix d'excellence dans notre milieu de prédilection…

Enfin, nous ne pourrons pas exécuter convenablement le Plan d'Action National 2022 – 2024, à travers tous ses objectifs si nous n'envisageons pas **d'asseoir les bases de l'autonomie financière de la JEC-CI.** De ce fait, nous exhortons, dans un premier temps, chaque Bureau d'instance et chaque jéciste de Côte d'Ivoire à une rigueur dans la gestion financière du mouvement. Dans un second temps, nous demandons à tous nos aînés (anciens et anciennes jécistes) d'aider leurs cadets à réaliser un projet pour le financement des activités JEC et également à avoir un regard sur la gestion de ce projet.

Voici présenté en quelques lignes la vision du Bureau National de la JEC-CI pour la biennale 2022 – 2024. Nous ne pouvons clore nos propos sans nous adresser à nos aînés. Merci Cher(e)s aîné(e)s pour vos conseils, votre implication et vos encouragements. Comme vous le savez déjà notre cheminement est long, difficile et parsemé d'écueil. Désolé pour toutes les fois où vous vous êtes sentis frustrés et blessés dans votre amour propre. Comme le dit ce proverbe burkinabé : « Ce que le vieux voit assis, le jeune ne le voit pas debout ». Dans cette collaboration, nous avons besoin de votre expérience, de vos conseils et de vos observations. Nous nous engagerons à tenir informés de nos activités et actions, à prendre de vos nouvelles et à vous consulter régulièrement pas uniquement pour la JEC mais pour bien plus.

Amis jécistes, vous nous avez mandaté pour tenir la JEC, notre maison commune. Nous (toutes instances JEC confondues) sommes tous conscients des difficultés que nous traversons et les défis à relever sont nombreux. Nous ne pourrons y arriver qu'ensemble. C'est pourquoi, nous vous invitons à vous approprier ces directives ainsi que les différents objectifs mentionnés. Car c'est ensemble que nous pourrons redynamiser notre mouvement et contribuer à son développement.

Puisse le Seigneur bénir toutes nos actions pour l'avancée de sa parole dans notre système éducatif. Amen !

Fructueux mandat à tous.

Fraternellement.
Charles - Romaric KADJO
Le Responsable National.

1. DES THÈMES NATIONAUX 2022-2024

Les thèmes nationaux de la Biennale 2022-2024 se présentent comme suit :

Thème biennal : **« Jécistes de Côte d'Ivoire, œuvrons pour un développement humain intégral afin de répondre aux défis nouveaux de la jeunesse. »**

Thème de l'Action Nationale : **« Jécistes de Côte d'Ivoire, œuvrons pour une école de qualité avec zéro violence. »**

2. DES OBJECTIFS DE LA BIENNALE 2022-2024

Pour conduire la mise en œuvre du Plan d'Action National, le Bureau National de la JEC-CI s'est fixé au regard des thèmes susmentionnés, les objectifs suivants :

Objectif général : Promouvoir **« les valeurs JEC »** pour impacter positivement notre milieu de prédilection.

- ✓ **Objectif spécifique 1 :** Professionnaliser la gestion du mouvement ;
- ✓ **Objectif spécifique 2 :** Assurer la visibilité du mouvement ;
- ✓ **Objectif spécifique 3 :** Contribuer au renforcement des capacités des jécistes de Côte d'Ivoire ;
- ✓ **Objectif spécifique 4 :** Renforcer l'Action de la JEC à l'école ;
- ✓ **Objectif spécifique 5 :** Asseoir les bases de l'autonomie financière de la JEC-CI.

3. DES RELANCES DIOCÉSAINES 2022-2024

Les Relances diocésaines ou Conseils Diocésains se tiendront jusqu'au **18 décembre 2022**.

4. DE L'ADJONCTION DE COLLABORATEURS À UN BUREAU D'INSTANCE

Conformément à l'article *13 alinéa* du règlement intérieur de la JEC-CI, qui stipule « *toute demande de candidature auprès d'un bureau d'instance doit être rédigée avec ampliation à l'instance supérieure immédiate qui jugera de l'acceptation ou non de la collaboration »,* le Bureau National rappelle à tous, que le postulant doit fournir le même dossier de candidature, tel qu'énoncé à *l'article 41* du règlement intérieur.

5. DU DÉPÔT DES RAPPORTS ET AUTRES DOCUMENTS DE TRAVAIL

Les rapports d'activités des messes aux suffrages des jécistes défunts, des activités filles et des camps de formation diocésains doivent être transmis au Bureau National **par fichier numérique dans un délai de 2 (deux) semaines après la tenue desdites activités.**

- Dépôt de la composition du bureau, la liste des aumôniers, des Encadreurs, des responsables des points focaux et du programme d'année : **le 18 décembre 2022** ;

- Dépôt des rapports moral et financier partiel des BD : **31 Mars 2023 ;**

- Dépôt du rapport de l'action national des BD : **Mercredi 03 mai 2023 ;**

- Dépôt du rapport de l'activité filles des BD : **Mercredi 03 mai 2023 ;**

- Dépôt du rapport de l'action universitaire des BD : **Mercredi 03 mai 2023 ;**

- Dépôt des rapports moral et financier annuel des BD : **21 juillet 2023.**

Le rapport spécifique à produire par les Bureaux Diocésains relatif au Séminaire National de Suivi (SNS) sera **transmis au Bureau National trois (3) semaines avant la tenue du SNS.**

NB : *Les rapports sont transmis sous la forme numérique à l'adresse jec_ci@yahoo.fr avec ampliation au Délégué National et en version papier dans les délais susmentionnés.*

6. DU RETOUR DE LA JEC Á L'ECOLE

L'Action Nationale 2022-2023 sera ouverte officiellement le **Vendredi 11 novembre 2022** et se clôturera le **Mercredi 05 avril 2023** sur toute l'étendue du territoire national. La tenue de l'Action Nationale requiert impérativement une traçabilité d'où la rédaction d'un rapport et des images à l'appui, à transmettre à l'instance hiérarchique en vue d'une compilation générale.

Toute instance est tenue obligatoirement de réaliser au moins une action dans un établissement scolaire ou universitaire avant la tenue de toute cérémonie d'engagement (*Cf. R8 du CN 2016*). Les Bureaux Diocésains sont chargés de veiller à l'application de cette disposition statutaire. Dans ce même sens, le Bureau National demande aux instances (BD et BR) de/d':

- Faire le découpage géographique par section, tenant compte des espaces universitaires et des grandes écoles.
- Informer le BN deux (02) semaines avant la tenue des relances des sections universitaires et grandes écoles.
- Prévoir dans le programme d'année des sections au moins deux (02) actions écoles dont une conférence publique sur les thèmes d'actualité (les violences en milieux scolaire et universitaire, Consommation des drogues, l'arrêt anticipé des cours, dégradation des mœurs, …)
- Prévoir un rapport de synthèse mensuel de l'Action Nationale qui sera transmis au Bureau National tous **les derniers dimanches du mois** dans la période de ladite action **(fin Avril 2023)**
- Pour cette année 2022-2023, relativement aux indications du PAN 2022-2024, un projet-programme, débutera dans les lycées et collèges des diocèses volontaires. Ce projet- programme sera piloté conjointement par le point focal retour de la JEC dans les Lycées et collèges et le département projet du Bureau National. Il permettra à terme de positionner les sections JEC dans les lycées et collèges comme des incubateurs de formation et de culture des jeunes.

7. DU RETOUR DE LA JEC DANS LES UNIVERSITÉS ET GRANDES ÉCOLES

Dans le but de renforcer la notoriété de la JEC dans les Universités et Grandes Écoles, le Bureau National lance l'Action Universitaire. Les modalités d'organisation de cette action seront données par le Point focal en charge du retour de la JEC dans les Universités et Grandes Écoles. L'action universitaire sera éclatée au niveau des Diocèses, et se tiendra dans la période de **Mai à Juin 2023**.

Pour cette année 2022-2023, les Bureaux diocésains (dans les localités universitaires) sont tenus de réaliser au moins une action nationale dans une université ou grande école.

8. DE LA TENUE DES CÉRÉMONIES D'ENGAGEMENT

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de formation des Jécistes de Côte d'Ivoire, un séminaire sur le Plan d'Action National (PAN) et le manuel des procédures sera organisé pour les candidats à la cérémonie d'engagement. Les cérémonies d'engagement s'ouvriront le **dimanche 08 janvier 2023** et prendront fin le **dimanche 26 mars 2023.** Le Bureau National porte à la connaissance de tous les Bureaux d'instance et Jécistes que désormais la présentation du texte d'engagement et la prière JEC, se fait par **récitation par cœur et sans support papier par tous les jécistes présents et non seulement par le Bureau de l'instance qui s'engage.** Cette disposition vise non seulement à inviter les jécistes à méditer et vivre l'engagement récité, mais aussi à mieux assimiler cette prière.

Le Bureau National recommande le port du t-shirt national JEC-CI ou du pagne national catholique lors de la tenue de la messe de cérémonie d'engagement des instances JEC.

9. DE LA RECONNAISSANCE AUX ANCIENS JECISTES

Conformément à la Résolution 13 du Conseil National 2016, le Bureau National informe tous les Bureaux Diocésains qu'il sera organisé quatre (04) messes d'hommage aux anciens jécistes en cette année **2022-2023** c'est-à-dire ; une messe par archidiocèse. Ainsi, les Bureaux Diocésains d'un même archidiocèse sont invités à se rencontrer régulièrement pour l'organisation de cette messe. Ladite célébration eucharistique devra être dite sur l'une des paroisses de l'archidiocèse concerné et ce à la date du **dimanche 05 mars 2023,** conformément au calendrier de la JEC-CI.

10. DE LA PROMOTION DE LA JEUNE FILLE Á LA JEC

Relativement à la Résolution 4 du Conseil National de 2016, le Bureau National invite tous les Bureaux Diocésains à recenser les anciennes jécistes des bureaux d'instances, puis à collaborer avec celles-ci de sorte à ce qu'elles puissent partager leurs expériences à leurs cadettes.

Aussi tous les Diocèses sont tenus d'organiser l'activité fille durant ce délai **Novembre 2022 -Avril 2023.** En outre, sous la conduite du Secrétariat Chargée de la Mobilisation des Filles, le Bureau National lance le **« Concours national de la meilleure jéciste »** en vue de susciter le leadership et le sens de la responsabilité de la Jeune Fille. Les critères dudit concours vous seront transmis lors de la première visite et formation du Bureau National.

11. DE L'USAGE DU LOGO NATIONAL DE LA JEC-CI

Le logo national de la JEC-CI n'est pas modifiable. Par conséquent, aucune personnalisation dudit logo n'est autorisée.

Par ailleurs, l'article 4 des statuts de la JEC-CI qui dispose *« l'usage sans autorisation de son logo par des tiers est passible de poursuites judiciaires »*. De plus, *l'article 46* du règlement intérieur qui stipule *« l'utilisation du logo à des fins lucratives, donne droit à un prélèvement de 15% par le Bureau national sur le montant du bénéfice réalisé »*.

De tout ce qui précède, il convient de signifier que :

- ✓ L'utilisation du logo national de la JEC Côte d'Ivoire à des fins commerciales ou non (**confection de teeshirts et autres gadgets**) est soumise préalablement à une demande d'autorisation écrite adressée au Bureau National qui en est le garant.
- ✓ L'usage du logo par les instances à des fins épistolaires (correspondances) ou de promotion du mouvement (affiches des activités pour réseaux sociaux,) n'est pas soumis à une demande d'autorisation préalable.
- ✓ Aucun jéciste ou toute autre personne n'est autorisée à utiliser le logo de la JEC-CI à des fins personnelles. (*Cf. R16 du CN 2016*).

En ce qui concerne le cas de l'utilisation du logo national de la JEC Côte d'Ivoire à des fins commerciales ou non (confection de tee-shirts et autres gadgets), celui-ci est soumis désormais à demande d'autorisation écrite avec en pièce jointe la maquette du produit qui doit être envoyé au Bureau National. Seul l'accord officiel, par écrit, autorise les instances à entamer une quelconque production de leurs articles ou tee-shirts.

11. DE LA CERTIFICATION DE L'ENGAGEMENT SOCIAL DES JÉCISTES

Relativement à la *Résolution 14* du Conseil National 2016, les demandes de certification d'engagement social seront soumises à une demande écrite adressée au Bureau National qui avisera.

12. DE LA CONTRIBUTION Á LA CONSTRUCTION DU SIÈGE NATIONAL

La contribution pour le siège est obligatoire pour tout jéciste. Elle est prélevée en deux temps :

- Sur l'activité ayant mobilisé le plus grand nombre de participant au niveau de chaque instance : 100F/ Jécistes ;
- Sur le camp de formation : 500f/ Jécistes.

Cependant, des fiches d'engagements sont disponibles pour les aînés, les anciens jécistes, toutes personnes désireuses d'apporter son aide à la Jeunesse Etudiante Catholique pour la construction de son siège ; qu'elle soit jéciste ou pas.

Selon la résolution 14 du Conseil de Katiola 2014, il sera prélevé 100F par jéciste selon la liste de présence.

13. DE L'ACQUISITION DE LA CARTE JEC

La production de la carte JEC 2022-2023 se fera en rééditant les fiches de carte JEC par les Chargés de communication du Bureau National pour le remplissage de fiche physique. Mais, le logiciel Excel sera utilisé pour produire la carte JEC avec la collaboration et l'implication des bureaux d'instances (principalement les **trésoreries diocésaines, régionales et de section**).

La carte JEC est fixée à 1000 FCFA pour les membres des Bureaux de Section et 500 FCFA pour les Jécistes.

Selon **la résolution 17** du Conseil National 2020 de San Pedro, le Bureau National informe que la carte des membres des Bureaux Diocésains et régionaux seront des Cartes en PVC. Le coût de cette carte JEC en PVC est fixé à **1500 f cfa**.

Les différents délais concernant la carte JEC pour l'année **2022-2023** sont :

- Vague 1 : **12 septembre - 31 décembre 2023 (**Instances JEC et jécistes**)**

- Vague 2 : **1er Janvier - 31 janvier 2023 (**Bureau de section et jécistes**)**

- Vague 3 : **1er Février - 28 février 2023 (**Bureau de section et jécistes**)**

- Réclamations : **1er mars - 15 mars. (**Toutes les entités JEC**)**

Passé ces délais, le Bureau National se désengage de toutes responsabilités.

Se référant à **la résolution 15** dudit Conseil National, les Encadreurs diocésains seront identifiés via une carte JEC. Elle est en PVC et 5 000 f cfa.

Aussi relativement aux cartes JEC et autres articles JEC toutes les réclamations (retard dans la transmission ; erreurs sur les cartes JEC, mauvaise qualité des articles, etc. ...), seront transmises au ***Point focal des contentieux et affaires juridiques du BN*** *pour traitement.*

14. DU PAGNE JEC NATIONAL

Pour la mandature **2022-2024** le Bureau National à lancer les démarches pour la confection du nouveau pagne national JEC. Des rencontres régulières sont en cours avec le producteur / l'imprimeur pour la proposition d'un délai d'exécution prévu avant la fin de la première année du mandat **2023**. Le prix sera connu après la sortie de la première maquette de vulgarisation.

15. DU PORT DU TEE-SHIRT JEC

Il est recommandé de porter le tee-shirt qui sera confectionné par le Bureau National lors des actions nationales de toutes les instances. Aussi, pour cette biennale **2022-2024**, seuls les Bureaux Diocésains sont autorisés à confectionner les tee-shirts JEC. Cependant, ils doivent adresser un courrier de demande d'autorisation au Bureau National, avec en pièce jointe la maquette, et attendre l'autorisation de celui-ci avant de démarrer la production.

Les Jécistes devront se procurer les tee-shirts confectionnés par les instances nationales et diocésaines pour leurs différentes activités.

16. DU RENFORCEMENT DES CAPACITES DES MEMBRES DES BUREAUX D'INSTANCES

Tous les bureaux d'instances JEC ont obligation de faire en début de mandat au moins un séminaire de formation de tous ses membres, conformément à leurs responsabilités émanant du Manuel de procédure. Le délai de réalisation de cette disposition est fixé au plus tard **fin Décembre 2022.**

17. DE L'ORGANISATION DES CAMPS DE FORMATION DIOCESAINS 2023

L'organisation des camps de formation diocésains court jusqu'au **13 août 2023**, délai de rigueur, dans tous les diocèses. Il est demandé à chaque diocèse de prendre les dispositions nécessaires afin de respecter ce délai.

18. DE LA POLITIQUE DE FORMATION DES JÉCISTES

Dans le cadre de la politique de formation, le Bureau National rappelle les dispositions ci-après :

- Tenir compte des objectifs globaux de la JEC pour les différentes formations à dispenser ;
- La prise en compte des modules de formation contenus dans le guide du jéciste ;
- Initier des réunions de rentrée avec les jécistes et les parents des jécistes pour identifier les besoins de formations ;
- Exécuter le plan de mise en œuvre des étapes de formations des jécistes contenu dans les sentiers de la JEC
- Spécifier les formations par niveau de militantisme ;
- Élaborer le programme d'activités en alternant les différents types de formation ;
- Adapter les formations aux réalités des milieux scolaire et universitaire ;
- Adapter les formations au niveau d'étude des jécistes en section ;
- Se référer au point focal formation du Bureau National pour tous les besoins en formation.

19. DE L'ASSISTANCE SOCIALE DES JECISTES

Face à la situation sociale, de plus en plus difficile, des jécistes de Côte d'Ivoire, le Bureau National encourage les jécistes à continuer de vivre le concept « JEC famille » lors des évènements heureux et malheureux. Il invite, par ailleurs, tous les jécistes à mettre en place des fonds de solidarités par instance en vue de porter assistance aux frères et aux sœurs le cas échéant.

20. DE LA SPIRITUALITE DES JECISTES

Le Bureau National informe tous les Jécistes que la tenue de toute activité ou action recommande une préparation spirituelle (retraite, recollections, méditation du chapelet, triduum, confession, lecture biblique, neuvaines, etc.) pour garantir son succès.

Il invite les différentes instances du mouvement à mettre en place des commissions de spiritualité et à mobiliser les jécistes à l'organisation des chaines de prière. La récitation de la prière JEC est obligatoire en début et à la fin de chaque activité JEC.

Selon la ***résolution 14 du 8e Conseil National 2022 de Yamoussoukro***, le Bureau National invite tous les jécistes de Côte d'Ivoire à avoir obligatoirement un directeur spirituel ***(l'Aumônier par exemple).*** Avoir aussi un carnet de sanctification (***un carnet dans lequel tu marques les rendez-vous avec ton accompagnateur).***

21. DE L'ORGANISATION DES COMITÉS DIOCÉSAINS

Selon la Recommandation 5 du SNS de LATAHA 2019, les Bureaux Diocésains sont invités à faire de l'organisation des comités diocésains une activité prioritaire. Les dates des différents comités diocésains doivent figurer dans les programmes annuels des Bureaux Diocésains et des instances sous tutelle.

22. DU MANUEL DES PROCÉDURES COMPTABLES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES.

Au regard de la **Résolution 13 du Conseil National de San Pedro, et de la résolution 8 du 8e conseil de Yamoussoukro 2022,** le Bureau National, en vue de faciliter l'application du Manuel des Procédures Comptables, Administratives et Financières de la JEC-CI, incite les responsables d'instance à se doter de ce document et d'en faire un usage quotidien.

23. DE LA RECOMPENSE DES JÉCISTES

Les concours du « meilleur jéciste » ; de la « meilleure jéciste » ; du « meilleur secrétaire général diocésain » seront organisés durant cette année pastorale 2022-2023. Les critères seront donnés à la 1ère visite du Bureau National.

Les récompenses seront remises au prochain Séminaire National de Suivi.

24. DE LA COMMUNICATION INTERNE DU MOUVEMENT

Dans le but d'améliorer la communication interne du mouvement et de faciliter la transmission des documents, le Bureau National assure la création de groupes de travail sur les réseaux sociaux.

Ces groupes de travail sont créés par poste de responsabilité entre les membres de l'Equipe nationale et les membres des Bureaux Diocésains. Ils ne remplacent pas les canaux habituels de transmissions d'informations de la JEC-CI.

- ✓ Groupe de travail des Responsables Nationaux et des quinze (15) Responsables Diocésains ;
- ✓ Groupe de travail des Secrétaires Généraux Nationaux et des Secrétaires Généraux des quinze (15) Bureaux Diocésains ;
- ✓ Groupe de travail des Trésoriers Nationaux et des quinze (15) Trésoriers Diocésains ;
- ✓ Groupe de travail des Chargés Nationaux du retour de la JEC dans les Lycées et Collèges et des quinze (15) Chargés Diocésains du retour de la JEC dans les Lycées et Collèges ;
- ✓ Groupe de travail des Chargées de la mobilisation des filles du Bureau National et les quinze (15) chargées de mobilisations des filles des Bureaux diocésains ;
- ✓ Groupe de travail des Chargés des Affaires sociales du Bureau National et les quinze (15) chargés des affaires sociales des Bureaux Diocésains.

25. AU TITRE DE LA COLLABORATION ENTRE JECISTES ET ANCIENS JECISTES

Selon la Recommandation 7 du Séminaire National de Suivi de LATAHA 2019, les instances de la JEC-CI sont invitées à associer les aînés dans la réalisation de leurs activités et actions.

Á cet effet, un recensement des anciens et anciennes jécistes de Côte d'Ivoire sera organisé avec l'appui du RAJA section Côte d'Ivoire. La méthodologie de ce recensement national sera donnée lors de la visite nationale.

27. AU TITRE DE L'ÉQUIPE D'ACCOMPAGNEMENT

Au regard des **Résolutions 13 et 14 du Conseil National de San Pedro 2020**, le Bureau National rappelle aux différentes instances que la procédure du choix des Encadreurs demande qu'un courrier de sollicitation soit adressé par les différentes instances aux personnes ressources en vue d'assurer l'encadrement de leur instance. Le titre d'Encadreur est soumis à la réponse officielle desdites personnes qui à travers leur don de soi participent au rayonnement du mouvement.

En outre, la résolution 16 du précédent Conseil National énonce que : « Dans le but de définir le statut des encadreurs, il faudra créer un cadre d'échanges entre les encadreurs des instances de la JEC-CI et le Conseil Consultatif. ». Cette séance de travail aura lieu dans le courant du premier semestre, selon le découpage de l'année.

De plus, il faudra organiser un séminaire encadreurs et bureaux d'instances (selon la résolution 17 du Conseil National 2022 de Yamoussoukro.

28. DE LA TENUE DU SEMINAIRE NATIONAL DE SUIVI

Le Séminaire National de Suivi aura lieu du **jeudi 31 août au dimanche 03 septembre 2023** dans le **diocèse d'Abengourou.**

29. DISPOSITIONS FINALES

Le Bureau National fait l'économie des résolutions des Conseils Nationaux et recommandations des Séminaires Nationaux de Suivi. Les jécistes sont donc tenus de s'approprier ces résolutions et recommandations afin de les appliquer.

Fait à Abidjan, le 07 Novembre 2022.
Le Bureau National de la JEC-CI.